

# COMPAGNIE MAROCAINE

Société Anonyme au capital de 1.120.000 euros  
Siège Social : 34, boulevard des Italiens - 75009- PARIS  
784 364 150 R.C.S. PARIS

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2009

L'assemblée Générale Ordinaire de COMPAGNIE MAROCAINE s'est réunie à Paris 25, rue des Jeûneurs, le vendredi 05 juin 2009.

Treize actionnaires représentant : 116.483 actions ( 52 % du capital), et 116.483 droits de vote étaient présents ou représentés.

Le quorum ayant été réuni, l'assemblée a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur Vito MARTNELLI , représentant EXPONENS Audit, Commissaire au Compte, assistait à la séance.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée a notamment approuvé le versement d'un dividende de 1 euro 50 par action qui sera mis en paiement le 12 juin 2009 aux guichets de BNP PARIBAS.

## TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

**Première résolution** : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un bénéfice net de 273.473 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration jusqu'à la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

**Deuxième résolution** : L'Assemblée Générale constate que le bénéfice net de l'exercice 2008 s'élève à 273.473 euros et que, compte tenu du report à nouveau de 1.657.666 euros, le résultat distribuable s'élève à 1.931.139 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver l'affectation du résultat distribuable qui lui est proposé par le Conseil d'Administration, à savoir :

-aux actionnaires à titre de dividende	336.000 €
-au report à nouveau	1.595.139 €
<b>- Total des affectations</b>	<b>1.931.139 €</b>

La mise en distribution du dividende de 1,50 euros à chacune des 224.000 actions composant le capital social ouvre droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu au paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera mis en paiement chez BNP PARIBAS à partir du 12 juin 2009.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le dividende des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende Distribué	Revenu global par action
2005	224 000	2.20 €	2.20 €
2006	224 000	2,50 €	2,20 €
2007	224 000	2.50 €	2,50 €

L'Assemblée Générale réunie le 04 décembre 2008 a décidé de distribuer, à chacune de 224.000 actions, un dividende exceptionnel de 60 euros. Ce dividende a été mis en paiement le 11 décembre 2008.

**Troisième résolution** : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions de nature de celles visées à l'article L 225.38 et suivants du code de commerce en prend acte purement et simplement.

**Quatrième résolution** : L'Assemblée Générale réélit aux fonctions d'Administrateur la SAS COPAGES, pour une période de six exercices allant jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

**Cinquième résolution** : L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration de transférer le siège social : 34, boulevard des Italiens – 75009 – PARIS

**Sixième résolution** : L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente Assemblée Générale ordinaire, pour procéder toutes formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.